

Jean Legault

Associé

Jean Legault est associé du groupe litige du cabinet, secteur litige commercial, bancaire et insolvabilité et membre du conseil d'administration de la firme. Comptant une expérience de plus de 23 ans en matière de litige commercial, il se spécialise en droit bancaire et en insolvabilité. Il conseille principalement des institutions financières, des investisseurs institutionnels et des syndicats de faillite dans des dossiers de restructuration et d'insolvabilité.

Dans le cadre de ces dossiers, il établit les stratégies d'intervention, collabore à la réalisation de restructurations financières d'entreprises en difficulté et représente régulièrement les clients devant les tribunaux pour la protection de leurs intérêts et l'exercice de leurs droits et recours. Il possède une vaste expérience tant dans les dossiers d'envergure que dans ceux où une intervention ciblée s'avère nécessaire.

M^e Legault prépare également des formations en perfectionnement pour les clients ainsi que des conférences en matière de droit de la faillite et de l'insolvabilité et de droit des sûretés.

Il a également été impliqué dans l'organisation interne du cabinet en tant que membre du conseil d'administration du cabinet de 2012 à 2014 et a été coordinateur de 2010 à 2012 du secteur litige commercial, bancaire et insolvabilité qui regroupe plus de 25 avocats.



PUBLICATION

- LEGAULT, Jean / WARIN, Jonathan, « *La proposition concordataire - chapitre 12* » : Faillite, Insolvabilité et Restructuration – Édition à feuilles mobiles, JurisClasseur Québec – Collection Droit des affaires, Lexis Nexis. - 2010 – mise à jour annuelle

CONFÉRENCES

- *Les sûretés sur les créances dues par l'État* – septembre 2002 – Insight Information Co.
- *La validité des sûretés créées par le tribunal sous le régime de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* – septembre 2005 – Insight Information Co. – 5^e Conférence

annuelle sur les sûretés.

Les pouvoirs inhérents des tribunaux supérieurs de créer en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies : incidence sur les créanciers garantis et les tiers - janvier

2006 – Institut Canadien – 3^e Conférence annuelle sur les sûretés.

Bulletin jurisprudentiel – novembre 2006 – Association québécoise des professionnels de la réorganisation et de l'insolvabilité.

Les droits de la CSST dans un contexte de faillite et d'insolvabilité – avril 2007 – Insight Information Co. – 5^e Conférence en insolvabilité et restructuration commerciale.

Syndicats, salariés, retraités, fonds de pension... comment gérer les dossiers d'insolvabilité et de restructuration les impliquant – octobre 2013 – L'Institut Canadien - Conférence avancée en Restructuration, insolvabilité et faillite.

AUTRES PRÉSENTATIONS

Risques liés à l'implication directe ou indirecte d'un banquier dans la gestion d'une entreprise en difficulté financière et de ceux liés à la participation active d'un banquier à ce qu'il est communément appelé « Flip » -avril 2009 – présentation à la Banque Laurentienne du Canada.

Résister à l'insolvabilité de vos partenaires d'affaires - Comment éviter que la détresse financière de votre partenaire d'affaires devienne la vôtre – juin 2009 - présentation aux membres de l'Ordre des C.M.A. – section Montréal.

Colloque Lavery : La gestion de risques – *Survivre à l'insolvabilité de vos partenaires d'affaires, qu'ils soient clients ou fournisseurs. Comment éviter que la détresse financière de votre partenaire d'affaires devienne la vôtre* – septembre 2009 – présentation aux conseillers juridiques d'entreprise.

Colloque Lavery : La gestion de risques et les contrats commerciaux - *Impact des nouvelles dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies sur les contrats commerciaux et identification des précautions à prendre* – septembre 2010 - présentation aux conseillers juridiques d'entreprise.

Responsabilité des administrateurs - novembre 2011 - présentation au groupe Redressement et insolvabilité de Raymond Chabot Grant Thornton.

DISTINCTIONS

The Best Lawyers in Canada dans les domaines du droit bancaire, financement et restructuration et insolvabilité, depuis 2016

The Canadian Legal LEXPERT® Directory dans le domaine de l'insolvabilité et financement et restructuration, depuis 2017



2022 **LEXPERT** RANKED LAWYER

FORMATION

■ LL.L., Université d'Ottawa, 1991

CONSEILS ET ASSOCIATIONS

■ Membre du comité de liaison du Barreau de Montréal avec la Chambre commerciale de la Cour supérieure, de 2011 à 2014

■ Membre du conseil d'administration du cabinet, de 2012 à 2014

■ Coordinateur du secteur litige commercial, bancaire et insolvabilité du Cabinet, de 2010 à 2012